

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 27 AVRIL 2020**

L'Académie nationale de chirurgie dentaire, reconnue d'utilité publique, interlocuteur scientifique des pouvoirs publics et de la profession, prend acte de la volonté politique de lever progressivement le confinement.

Elle souhaite que la reprise de l'activité des chirurgiens-dentistes ait lieu au plus tôt et s'inscrive dans les premières mesures du déconfinement afin d'assurer l'indispensable continuité des soins et de ne pas aggraver inutilement l'état sanitaire de la population.

Elle tient à rappeler que l'ensemble des praticiens, docteurs en chirurgie dentaire, exercent, quelle que soit leur spécialité, une profession médicale et chirurgicale, dans un espace médico-technique dédié, obéissant aux règles d'hygiène et d'asepsie les plus strictes, garantes de conditions sanitaires optimales.

Dans ce contexte de pandémie de Covid-19, elle salue l'implication de très nombreux chirurgiens-dentistes, dans leur action et dans leurs dons et elle approuve l'élaboration de recommandations spécifiques de bonnes pratiques par différentes instances de la profession.

Elle recommande donc que tous les praticiens puissent reprendre leur activité de soins avec discernement, sous réserve des moyens appropriés, en respectant les conditions sanitaires de prise en charge des patients, tout en assurant la sécurité du personnel.